

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 04/08/2025 - 19211 - 1987 B 02188 - 342 876 851 - JAFIM

19217

1987B2188

n° de
dépôtn° de
gestion

JAFIM S.A.S.		n° 4 AOUT 2025
Société par actions simplifiée au capital de 760.000 Euros		
Siège social : 15 boulevard Saint-Antoine – 78000 VERSAILLES		
R.C.S. Versailles B.342.876.851		facture 25080087

n° de
chrono

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 14 MAI 2025**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 14 MAI à 10 heures, les actionnaires de la société JAFIM S.A.S se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Président.

ASSOCIES	ACTIONS	VOIX
EAST WEST PROMOTION	121	121
Chahine LETAYF	85	85
Yolande EL KHOURY épouse LETAYF	84	195
Fadi LETAYF	220	183
Naji LETAYF	220	183
Chadi LETAYF	220	183
TOTAL	950	950

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Madame Yolande LETAYF, préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur Chahine LETAYF et Monsieur Fadi LETAYF, tous deux actionnaires, présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Naji LETAYF est choisi comme secrétaire.

Monsieur Alexandre BRISSIER, Commissaire aux Comptes, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024
- Le rapport du président,
- Le rapport du commissaire aux comptes,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion, le texte des résolutions proposées, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais prescrits par la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Approbation des comptes annuels et quitus au Président pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Approbation des conventions visées par l'article 227-10 du code de commerce ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre alors la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met alors aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de Monsieur le commissaire aux comptes, la collectivité des actionnaires présents ou représentés approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Elle constate qu'aucune dépense n'a été effectuée au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés présents ou représentés, décide d'affecter la perte de l'exercice, soit 305 353.26 € au compte report à nouveau qui passerait de -203 867.53 €, à – 509 220.79 €.

La collectivité des associés présents ou représentés prend acte de ce que les sommes distribuées au titre de dividendes des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes Euros	Avoir Fiscal Euros
2023	0	0
2022	0	0
2021	0	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte qu'aucune convention visée à l'article L227-10 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

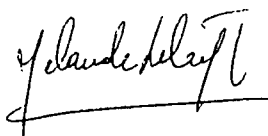
La collectivité des associés présents ou représentés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

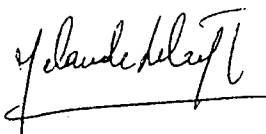
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Yolande LETAYF
Présidente



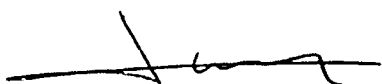
Le Président de séance
Yolande LETAYF



Le secrétaire de séance
Naji LETAYF



Scrutateur
Fadi LETAYF



Scrutateur
Chahine LETAYF



JAFIM S.A.S.
15 boulevard Saint Antoine
78000 VERSAILLES
Tél : 01 39 24 06 20 - Fax : 01 39 24 06 22
E-mail : contact@jafim.fr
RCS Versailles B 342 876 851



Alexandre BRISSIER

Commissaire aux Comptes inscrit
à la Compagnie Régionale de Paris

118 Rue la Boetie

75008 Paris

Tel : 01.42.06.15.15

email : brissier@abdpconseils.fr

JAFIM

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 760 000 €

**Siège social : 15 Boulevard St Antoine
78000 VERSAILLES**

342 876 851 RCS VERSAILLES

Exercice clos le 31 décembre 2024

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Paris, le 30 Avril 2025

Certifié conforme
JAFIM S.A.S.
15 boulevard Saint Antoine
78000 VERSAILLES
Tél : 01 39 24 06 20 - Fax : 01 39 24 06 22
E-mail : contact@jafim.fr
RCS Versailles B 342 876 851

Alexandre BRISSIER

Commissaire aux Comptes inscrit
à la Compagnie Régionale de Paris

118 Rue la Boétie

75008 Paris

Tel : 01.42.06.15.15

email : brissier@abdpconseils.fr

JAFIM

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 760 000 €

Siège social : 15 Boulevard St Antoine

78000 VERSAILLES

342 876 851 RCS VERSAILLES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société JAFIM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société JAFIM, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette

incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 Avril 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Brissier', with a stylized flourish at the end.

Le Commissaire aux Comptes

Alexandre BRISSIER

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise 15 BD SAINT ANTOINE 78000 VERSAILLES		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET *		3 4 2 8 7 6 8 5 1 0 0 0 4 5		Néant ☐ *	
				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 4	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
Frais d'établissement *		AB		AC	
Frais de développement *		CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG	
Fonds commercial (1)		AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM	
Terrains		AN		AO	
Constructions		AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS	
Autres immobilisations corporelles		AT		AU	
Immobilisations en cours		AV		AW	
Avances et acomptes		AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT	
Autres participations		CU		CV	
Créances rattachées à des participations		BB		BC	
Autres titres immobilisés		BD		BE	
Prêts		BF		BG	
Autres immobilisations financières *		BH		BI	
TOTAL (II)		BJ		BK	
Matières premières, approvisionnements		BL		BM	
En cours de production de biens		BN		BO	
En cours de production de services		BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis		BR		BS	
Marchandises		BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY	
Autres créances (3)		BZ		CA	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD		CE	
Disponibilités		CF		CG	
Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI	
TOTAL (III)		CJ		CK	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Écarts de conversion actif * (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		SAS JAFIM		Néant ☐ *		
		Exercice N 31122024				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :760000..)			DA	760000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	720000	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	76000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	63517	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	-203867	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-305353	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1110296	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1644279	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	6020	
	Dettes fiscales et sociales			DY	145171	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	141	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1795612		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2905908		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1795612
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM					Néant ☐ *			
			Exercice N					
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens *	FD	1319	FE		FF	1319
			services *	FG	39935	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		41254	FK		FL	41254
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	960	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	42217	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	103247	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	9238	
	Salaires et traitements *					FY	369598	
	Charges sociales (10)					FZ	167591	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *	(dont montant de l'amortissement du fonds de commerce	HS		GA	7568
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	0	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	657244	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-615027		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	40842	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	195000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	73840	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	268840		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	9	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	9		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	268831		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	-305353		

Désignation de l'entreprise <u>SAS JAFIM</u>										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)										HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	351900
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	657253
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)										HN	-305353
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme							HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY		
	(3)	Dont { – Crédit-bail mobilier * – Crédit-bail immobilier							IG		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HP		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées							HQ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées							1H		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)							1J		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							1K		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							HX		
	(9)	Dont transferts de charges							RC		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)							RD		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)							A1	960	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)							A2		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9							A3		
		dont cotisations facultatives Madelin A7							A4		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8									
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :							Exercice N		
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :							Exercice N		
									Charges antérieures	Produits antérieurs	



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024		
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				01 AOUT 2025	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SAS JAFIM					
SIRET	3	4	2	8	7
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
15 BD SAINT ANTOINE					
78000 VERSAILLES					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Activités des sociétés holding		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%	
				Déficit	
				490603	
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%					
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐					
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐					
Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐ Société d'investissement immobilier cotée ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐					
Autres dispositifs ☐					
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐					
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐					
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée ☒ ciel					
Examen de conformité fiscale					
☐ Prestataire de confiance :					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
HREC 14 RUE GANNERON 75018 PARIS					
Tél:			Tél:		
OGA/OMGA ou Viseur conventionné			Identité du déclarant:		
Nom et adresse du déclarant: SAS JAFIM S.A.S. 78000 VERSAILLES			Date: 12/03/2025 Lieu: VERSAILLES		
Tél: 01 39 24 06 20 - Fax: 01 39 24 06 22			Qualité et nom du signataire: MME LETAYF YOLANDE - PRÉSIDENT		
N° d'agrément du CGA/OMGA/visiteur conventionné: RCS Versailles B 342 876 851			15 Boulevard Saint Antoine 78000 VERSAILLES		
Tél: 01 39 24 06 20 - Fax: 01 39 24 06 22			E-mail: contact@jafim.fr		
RCS Versailles B 342 876 851			RCS Versailles B 342 876 851		



IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SAS JAFIM

31122024

I												
REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES												
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c						
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d						
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e						
						f						
						g						
						h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j						
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)						
J												
REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:							
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
1			2		3		4		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
									5	6	7	8
K												
DIVERS												
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)												
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
L												
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION												
REMUNERATIONS												
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾												
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾												
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES				à 0%		à 15%		à 19%				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice												
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice												
MVLT réalisée au cours de l'exercice												
MVLT restant à reporter												
M												
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS												
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice												
Nombre de reçus délivrés												

Désignation de l'entreprise SAS JAFIM				31122024		Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
				3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	6298	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	M2		KP		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		KS		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	62320	KW	KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	25460	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL	LM		
	TOTAL III	LN	87781	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
		Autres participations	8U	9890	8V		8W	
Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières		1T	10061	1U		1V		
TOTAL IV		1Q	19951	1R		1S		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	114031	ØH		ØJ		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	6298	LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM	62320	MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	25460	MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG	87781	NH		NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations	IOØ		ØX	9890	ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2	196	2E	9864	2F		2G		
TOTAL IV		I3	196	NJ	19754	NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	196	ØK	113834	ØL		ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS JAFIM										31122024		Néant ☐ *		
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement				CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles				PE	5402	PF	895	PG		PH	6298			
TOTAL I				RK	5402	RM	895	RN		RO	6298			
Terrains				PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU				
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD	38553	QE	4610	QF		QG	43164			
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	19606	QM	2062	QN		QO	21669			
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT				
TOTAL II				QU	58160	QV	6673	QW		QX	64833			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	63563	ØP	7568	ØQ		ØR	71132			
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immob. incor		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO
TOTAL III														
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW						NY						
Total général non venant (NS + NT + NU)														
Total général non venant (NW - NY)														
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9				Z8		
Primes de remboursement des obligations								SP				SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM				31122024		Néant ☐					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	9864	UV	9864	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	872		872					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1800		1800					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4378		4378					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	940632		940632					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	233		233					
	Charges constatées d'avance		VS								
TOTAUX			VT	957780	VU	957780	VV				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	6020		6020						
Personnel et comptes rattachés		8C	42540		42540						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	88487		88487						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	192		192						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	13950		13950						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1644279		1644279						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	141		141						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1795612	VZ	1795612					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise SAS JAFIM		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ☒ ET ☐ Néant ☐		Exercice N clos le 31/12/2024				
I. RÉINTÉGRATIONS								
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)				I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %				I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs { Plus-values nettes à court terme Plus-values soumises au régime des fusions				ZN			
					WN			
					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)	SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ			
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3			
					TOTAL I			
					WR			
II. DÉDUCTIONS								
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *					305353			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)					WT			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure - imputées sur les déficits antérieurs				WV			
					WH			
					WP			
					WW			
					XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)				2A 9750) XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					185250			
					ZX			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					ZY		
	Majoration d'amortissement *					XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF
		ZFU - TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XS		
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	0	Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	XG	
dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)		YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)	YC			
dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)		YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)	YD			
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL						
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2			
					0			
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II			
					XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables { Bénéfice (I moins II) Déficit (II moins I)					XI			
					XJ			
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN			
					XO			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM		31122024		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	2727114
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)			K6	2727114
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	490603
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	3217718
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	40588
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation *				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation				
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des charges à payer				
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO
		ligne W1		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM

Exercice N clos le : 31122024

NATURE		DOTATIONS	REPRISES	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges			
	Provisions pour garanties données aux clients			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme			
	Provisions pour amendes et pénalités			
	Provisions pour pertes de change			
	Provisions pour pensions			
	Provisions pour impôts			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations			
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés			
	Autres provisions			
	TOTAL			
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles			
	Sur immobilisations corporelles			
	Sur immobilisations financières			
	Sur stocks et en-cours			
	Sur comptes clients			
	Autres provisions pour dépréciation			
	TOTAL			

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS		
TOTAL WQ		TOTAL XG		

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	159578	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-363445		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	-203867		Report à nouveau	ZG	-203867				
								TOTAL II	ZH	-203867	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	232	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8		XQ	40142	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	15442	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES	750	ST	47431	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	103247	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	1081	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS		9Z	8157	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	9238	
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	8179	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	7681	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *								ØB	369738	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	- Numéro de centre agréé *				XP						
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH		
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Date d'acquisition des éléments cédés*et Nature (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
TOTAL					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

12/03/2025 12:10:56

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM						
		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
		Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
Total des plus ou moins-values nette fiscale						
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)						
		(A)	(B)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %			(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU		Néant ☒
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice		Montant restant à réintégrer
Imposition répartie						
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)					
	TOTAL 1					
Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice		Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	Sur 10 ans ou sur une durée N-4					
	différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> N-5					
	1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI) N-6					
	(à préciser) au titre de : N-7					
	N-8					
	N-9					
	TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport. ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)						
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice		Montant restant à réintégrer
TOTAL						

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM

Néant ☒ *

○ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 * Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ○ ou 12,8 % *	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ○.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ○.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5
		À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés				
		- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS JAFIM		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 0 1 0 1 2 0 2 4		et clos le: 3 1 1 2 2 0 2 4	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	4
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET

34287685100045

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS JAFIM

ADRESSE (voie) 15 BD SAINT ANTOINE

CODE POSTAL 78000

VILLE VERSAILLES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

121

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

829

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique DIV Dénomination EAST WEST PROMOTIONS

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention 12,74

Nb de parts ou actions

121

Adresse :

N°

Voie

145 BEYROUTH IMMEUBLE RAAD-RUE MERHEJ LITEF

Code Postal

2180

Commune

LIBAN

Pays

LB

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

LETAYF

Prénom(s)

CHADI

Nom marital

% de détention

23,16

Nb de parts ou actions

220

Naissance :

Date

03011986

N° Département

75

Commune

PARIS

Pays

FR

Adresse :

N°

Voie

200 N 11th St - 5A BROOKLYN

Code Postal

99999

Commune

NY 11211

Pays

Titre (2)

M

Nom patronymique

LETAYF

Prénom(s)

FADI

Nom marital

% de détention

23,16

Nb de parts ou actions

220

Naissance :

Date

08121978

N° Département

Commune

Pays

LB

Adresse :

N°

4

Voie

RUE DE BAGATELLE

Code Postal

92200

Commune

NEUILLY SUR SEINE

Pays

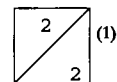
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

12/03/2025 12:10:56

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET

34287685100045

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS JAFIM

ADRESSE (voie) 15 BD SAINT ANTOINE

CODE POSTAL 78000

VILLE VERSAILLES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

121

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

829

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LETAYF Prénom(s) NAJI
Nom marital % de détention 23,16 Nb de parts ou actions 220
Naissance : Date 22/10/1981 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR
Adresse : N° 101 Voie AVENUE MOZART
Code Postal 75016 Commune PARIS Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2024

N° SIRET 34287685100045

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS JAFIM

ADRESSE (voie) 15 BD SAINT ANTOINE

CODE POSTAL 78000

VILLE VERSAILLES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

4

Forme juridique SNC Dénomination 2 GLATIGNY

N° SIREN (si société établie en France) 952352136 % de détention 99,00

Adresse : N° 15 Voie boulevard saint-antoine

Code Postal 78000 Commune versailles Pays FR

Forme juridique SCCV Dénomination VERSALYS

N° SIREN (si société établie en France) 850688029 % de détention 90,00

Adresse : N° 15 Voie BD SAIBT ANTOINE

Code Postal 78000 Commune VERSAILLES Pays

Forme juridique SARL Dénomination QUATRE LECLERC

N° SIREN (si société établie en France) 499427318 % de détention 75,00

Adresse : N° 15 Voie BD SAINT ANTOINE

Code Postal 78000 Commune VERSAILLES Pays

Forme juridique SCCV Dénomination 9 LECLERC

N° SIREN (si société établie en France) 853148427 % de détention 50,00

Adresse : N° 15 Voie BD SAINT ANTOINE

Code Postal 78000 Commune VERSAILLES Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2024 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS JAFIM

du 01012024

Adresse 15 BD SAINT ANTOINE 78000 VERSAILLES

au 31122024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v notice B

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	M LETAYF NAJI DIRECTEUR GENERAL	101 AVENUE MOZART 75016 PARIS
2	M LETAYF FADI DIRECTEUR GENERAL	4 RUE BAGATELLE 92200 NEUILLY SUR SEINE
3	M BETITO EMMANUEL COMPTABLE	27 RUE DE ROME 78690 LES ESSARTS LE ROI
4	MME CHACHOUA KEDHIDJA .	40 RUE DU PONT 78000 VERSAILLES
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

DÉPENSES ET CHARGES
AFFÉRENTES

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice C)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice D)	Valeur des avantages en nature (v. notice E)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice F)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice G)	aux véhicules et autres biens (v. notice H)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice I)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	142254			142254	5480			147734
2	142254			142254	9107			151361
3	50689			50689	59			50748
4	34539			34539	332			34871
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	369736			369736	14978			384714

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Totaux	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice B) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables J	
- de l'exercice.....2024..... (total col. 9 + total col. 10) K	384714	- de l'exercice...2024. K	0
- de l'exercice précédent K	390268	- de l'exercice précédent K	0
Nom et qualité du signataire MME LETAYF YOLANDE PRÉSIDENT		A VERSAILLES....., le..... 12032025 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE
DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination

Adresse

Code postal

Ville

SAS JAFIM

1 5 BD SAINT ANTOINE

7 8 0 0 0

VERSAILLES

SIRET

3 4 2 8 7 6 8 5 1 0 0 0 4 5

Période référence

0 1 / 0 1 / 2 0 2 4 3 1 / 1 2 / 2 0 2 4

Date de cessation

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 *quinquies* du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

I. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Valeur ajoutée soumise à la CVAE

A2 0

Chiffre d'affaire de référence

A3

Chiffre d'affaires de référence groupe

B6

A	SIGNATURE
DATE	

[illegible]

3	4	2	8	7	6	8	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---

		1		
--	--	---	--	--

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise (1)

[illegible]

(1) Salariés sur des chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise, etc..
(2) Les codes INSEE sont disponibles sur le site www.insee.fr.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise JAFIM

Adresse 15 Boulevard Saint-Antoine 78000 VERSAILLES

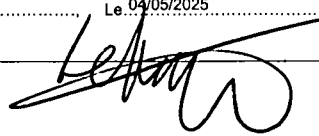
A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES (v. notice ①) :

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	Mr LETAYF Naji, Directeur Général	101, Avenue Mozart 75016 PARIS
2	Mr LETAYF Fadi, Directeur Général	4, Rue de Bagatelle 92200 NEUILLY SUR SEINE
3	Mr BETITO Emmanuel, Responsable comptable et financier	27 Rue de Rome 78690 LES ESSARTS LE ROI
4	Mme CHACHOUA Khéididja, Assistante de direction	40, Rue du Pont Colbert 78000 VERSAILLES
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES			
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyage et de déplacement (v. notice ⑥)	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	142 254			142 254	5 480			147 734
2	142 254			142 254	9 107			151 361
3	50 689			50 689	59			50 748
4	34 539			34 539	332			34 871
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	369 736			369 736	14 978			384 714

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	0
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacle, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	0
Totaux	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice...2024.....(total col. 9 + total col. 10) ⑩	384 714	- de l'exercice...2024. ⑩	0
- de l'exercice précédent ⑩	390 268	- de l'exercice précédent ⑩	0
Nom et qualité du signataire Mme LETAYF Yolande PRESIDENTE		A Versailles..... Le 04/05/2025 Signature, 	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

JAFIM S.A.S.

15 boulevard Saint Antoine
78000 VERSAILLES

Tél : 01 39 24 06 20 - Fax : 01 39 24 06 22

E-mail : contact@jafim.fr

RCS Versailles B 342 876 851

JAFIM S.A.S.

15 boulevard Saint Antoine
78000 VERSAILLES

Tél : 01 39 24 06 20 - Fax : 01 39 24 06 22

E-mail : contact@jafim.fr

RCS Versailles B 342 876 851

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

EVENEMENTS IMPORTANTS

Les activités de recherche de foncier sont actuellement développées par Mr LETAYF Naji, Nous étudions un nombre important de dossiers mais le délai de production avant le début des travaux est environ de 18 à 24 mois.

La partie montage juridique et financière est effectuée par MR LETAYF Fadi.

A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2024 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

1 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

- 1.1** Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels tels que définis par le PCG 1999.

- 1.2** La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- 1.3** Participations et remontées des résultats des opérations immobilières

- 1.3.1 Remontées de résultat

Une partie importante des opérations immobilières sont logées dans des sociétés transparentes (SCCV). Le résultat de ces programmes remonte donc par transparence dans les comptes de JAFIM pour sa quote-part.

Pour les opérations de Marchands de biens, le résultat est dégagé à la signature de l'acte authentique des ventes.

1.3.2 Evaluation

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur historique.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir et leur valeur d'utilité pour le groupe.

1.3.3 Avances en compte courant

La valeur recouvrable des titres de participations et des avances en comptes courants a été évaluée sur la base des situations nettes des sociétés, retraitée des estimations de résultats à terminaison établis par la direction.

Si les hypothèses sur lesquelles la société s'appuie dans le cadre de l'évaluation des estimations de résultats à terminaison des sociétés détenues devaient être moins favorables qu'envisagées, alors la société pourrait avoir à faire face à un risque complémentaire de dépréciation de ses comptes courants.

Détail des avances en compte courant : (cf tableau joint)

1.4 Les amortissements pour dépréciation des immobilisations sont calculés en fonction de la durée de vie prévue selon les méthodes suivantes :

NATURE	MODE	DURÉE
- Biens immobiliers	Linéaire	20 ans
- Agencements/installations	Linéaire	8 ans
- Matériel de transport	Linéaire	4 ans
- Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans

1.5 Engagements de retraite

La société n'a pas signé un accord particulier et n'a pas constaté ses engagements sous forme de provision compte tenu du nombre et de l'ancienneté de l'effectif.

1.6 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de JAFIM est principalement constitué d'honoraires de montage, gestion et commercialisation, dont la prise en compte est définie contractuellement.

2 - COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

<i>2.1 État de l'actif immobilisé :</i>	Voir imprimé 2054 ci-joint
<i>2.2 État des amortissements :</i>	Voir imprimé 2055 ci-joint
<i>2.3 État des provisions :</i>	Voir imprimé 2056 ci-joint
<i>2.4 État des échéances des créances et des dettes :</i>	Voir imprimé 2057 ci-joint
<i>2.5 Produits à recevoir :</i>	0 €
<i>2.6 Charges à payer</i>	45 588 €
- Fournisseurs	5 000 €
- Personnel	27 992 €
- Dettes sociales	12 596 €
<i>2.7 Charges constatées d'avance</i>	0 €
<i>2.8 Produits constatés d'avance</i>	0 €

3 - AUTRES INFORMATIONS

3.1 Capital Social

Il est composé de 950 actions de 800 Euros chacune.

3.2 Effectif moyen

4 salariés

3.3 Engagements donnés

La société s'engage à ne pas vendre les parts de la scvv 9 leclerc sans l'accord de la caisse d'épargne.

3.4 Tableau des filiales et participations

Voir tableau ci-joint

3.5 Informations concernant les entreprises liées

Au 31/12/2024, la société JAFIM détient les dettes et créances envers les sociétés liées suivantes :

Avances comptes courants :	
SNC 2 GLATIGNY	907 731 €
SARL QUATRE LECLERC :	265 €
SCCV 9 LECLERC	0 €
SCCV NEUF LECLERC SOLDE	10 853 €
Résultat 2024 SCCV NEUF LECLERC	19 446 €
Résultat 2024 SCCV VERSALYS	1948 €

Dette

Dettes comptes courants :	
EAST WEST PROMOTIONS	383 558 €
LETAYF FADI	348 065 €
LETAYF CHADI	544 214 €
LETAYF NAJI	342 441 €

Les charges et produits des entreprises liées sont les suivants sur 2024 :
Honoraires de commercialisation :

SCCV NEUF LECLERC	21 682 €
SARL QUATRE LECLERC	2 280 €

Honoraires de gestion :

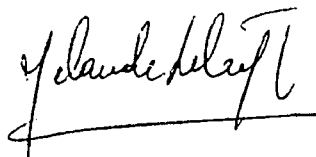
SCCV NEUF LECLERC	15 972 €
-------------------	----------

Charges financières :

EAST WEST PROMOTIONS	0 €
----------------------	-----

Produits financiers :

SARL QUATRE LECLERC :	0 €
-----------------------	-----



Page 4
JAFIM S.A.S.

15 boulevard Saint Antoine
78000 VERSAILLES

Tél : 01 39 24 06 20 - Fax : 01 39 24 06 22

Email : contact@jafim.fr

RCS Versailles B 342 876 851